



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-74

ISBN 0-660-61796-X

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Exercice financier de 2002-2003

Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministère du Travail

Table des matières

Partie I : Messages

- A. Message de la ministre
- B. Déclaration de la direction

Partie II : Vue d'ensemble du Ministère

- A. Quoi de neuf?
- B. Mandat, rôle et responsabilités
- C. Objectif du ministère
- D. Contexte de planification
- E. Dépenses prévues du ministère

Partie III : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

- A. Objectif du secteur d'activité
- B. Description du secteur d'activité
- C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles

Tableau 2 : Coût net des programmes selon le budget des dépenses de 2002-2003

Partie V: Autres renseignements

- A. Liste des lois et des règlements
- B. Publications
- C. Initiatives horizontales et à l'échelle du gouvernement

Partie I : Messages

A. Message de la ministre

Le rôle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) consiste à offrir au public des renseignements complets sur les risques en milieu de travail et les différentes façons de prévenir les maladies et les blessures au travail.

En ma qualité de ministre du Travail, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du CCHST pour l'exercice financier 2002-2003.

Le CCHST fonctionne sous forme d'un partenariat entre les travailleurs et les employeurs canadiens, le gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le CCHST a été fondé en 1978 pour promouvoir le droit des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

En entreprenant davantage de projets concertés et en étendant l'utilisation d'Internet, le CCHST continue à accroître la disponibilité de ses services aux Canadiens. Le CCHST fournit de nombreux produits et services utiles aux particuliers et aux entreprises pour les aider à améliorer la sécurité des lieux de travail au Canada et ainsi à prévenir les blessures, les maladies ou les décès liés au travail.

Le CCHST continuera à s'efforcer de fournir des renseignements et des services qui contribuent à l'atteinte des normes de santé et de sécurité des plus élevées qui soient en milieu de travail.

L'honorable Claudette Bradshaw, C. P., députée
Ministre du Travail

B. Déclaration de la direction

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION Report on Plans and Priorities 2002-2003/Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003	
<p>I submit, for tabling in Parliament, the 2002-03 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.</p> <p>To the best of my knowledge the information:</p> <ul style="list-style-type: none">• Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.• Is consistent with the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities</i>.• Is comprehensive and accurate.• Is based on sound underlying departmental information and management systems.• I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production. <p>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p>	<p>Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.</p> <p>À ma connaissance, les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none">• décrivent fidèlement les mandats, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.• sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités</i>.• sont complets et exacts.• sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.• je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP. <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p>
<p>Name/Nom: _____</p> <p>Date: _____</p>	

Partie II : Vue d'ensemble du ministère

A. Quoi de neuf ?

Grâce à des accords de collaboration novateurs, le CCHST a été capable de diriger la création de nouveaux portails Internet pour étendre la disponibilité des renseignements sur la santé et la sécurité au travail. Les Canadiens peuvent ainsi obtenir plus facilement que jamais des renseignements sur la santé et la sécurité au travail à partir de sources canadiennes et internationales. Le CCHST continue à collaborer avec divers organismes provinciaux et fédéraux pour concevoir et fournir des produits sur la sécurité afin de répondre aux besoins divers des Canadiens.

B. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par *la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (L.R.C. 1977-1978, chap. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire; elle a permis de créer un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser, notamment dans un cadre coopératif, la santé et la sécurité au travail pour le bien de tous les travailleurs canadiens.

Rôle et responsabilités

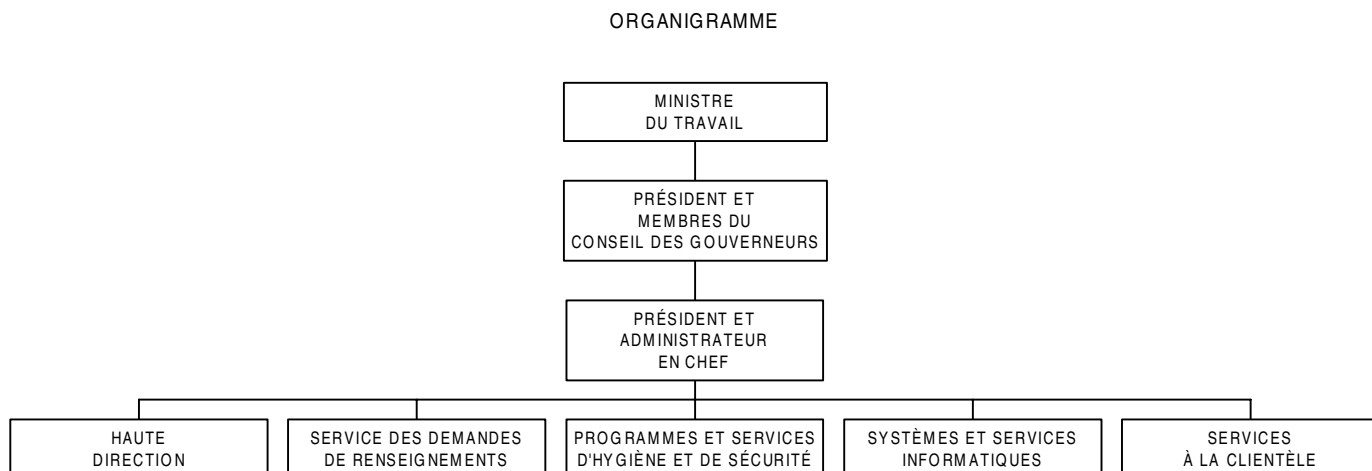
Le CCHST est une source d'expertise et d'information technique indépendante qui appuie les efforts que déploient les gouvernements, les organisations syndicales, les employeurs et les particuliers afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

La collaboration entre les sources canadiennes et internationales permet au CCHST d'obtenir des renseignements objectifs et dignes de foi sur la santé et la sécurité au travail. Le CCHST se sert de ces renseignements tels qu'ils lui parviennent ou après analyse critique pour fournir aux Canadiens un service de renseignements confidentiel, gratuit et à jour sur la santé et la sécurité au travail.

Les ressources et les fonds qui servent à fournir ce service de renseignements proviennent d'une part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, d'autre part, de la création, de la production et de la commercialisation à l'échelle mondiale de produits et de services d'information producteurs de recettes en matière de santé et de sécurité au travail.

Le CCHST est, selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances*, un établissement public indépendant qui est comptable au Parlement par l'entremise de la ministre du Travail.

Tableau 1 : Organigramme



C. Objectif du ministère

Fournir aux Canadiens des renseignements complets, intelligibles et fiables sur la santé et la sécurité au travail. Cette information facilite les prises de décisions judicieuses, favorise les améliorations dans les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire, et soutient l'éducation et la formation en matière de santé et de sécurité au travail.

Priorités stratégiques

Le CCHST est régi et dirigé par un conseil des gouverneurs tripartite. Ce dernier est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois par année pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. En janvier 1997, Le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du CCHST, lesquels ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la santé et de la sécurité au travail :

La Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail autorise le CCHST à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs veut que ces principes directeurs servent de guide au CCHST à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appuyer le CCHST et le rôle utile que celui-ci joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance de sa structure tripartite pour la régie du CCHST.

Le CCHST doit continuer à représenter une excellente source impartiale de renseignements techniques et d'expertise sur laquelle les travailleurs, les employeurs et les gouvernements peuvent s'appuyer pour assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le CCHST doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à la santé et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de maintenir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le CCHST devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le CCHST afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du CCHST. Il recommande que le CCHST poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du CCHST.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et aux autres organisations de considérer le CCHST comme une source possible de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le CCHST en vue de permettre l'accès public aux CD-ROM, au site Internet et aux autres services du CCHST.
5. Le Conseil recommande au CCHST d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur la santé et la sécurité au travail.
6. Le Conseil reconnaît que le CCHST est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à lui soumettre leurs fiches techniques dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que le matériel sur la santé et la sécurité au travail soit disponible sous la forme la plus pratique qui soit pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le CCHST à établir des partenariats adaptés aux entités qui en feront partie afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.

9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres entités fournissent systématiquement au CCHST tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et pratiques exemplaires.

D. Contexte de planification

La situation financière du CCHST pose problème depuis dix ans. Le Conseil du Trésor a ainsi approuvé une augmentation du financement permanent du CCHST telle qu'il a été recommandé dans le cadre de la récente évaluation de programme et de la récente étude de recouvrement des coûts indépendantes, qui ont eu lieu en 2001. Grâce à ce niveau de financement, le CCHST est à nouveau capable de remplir son mandat et de réaliser ses objectifs stratégiques plutôt que de devoir s'attaquer continuellement à ses difficultés financières. Ce changement signifiera la stabilité financière pour le CCHST.

La première étape de la restauration de l'efficacité du programme consistera à acquérir et à actualiser les composantes et les capacités de l'infrastructure. L'étape suivante consistera à améliorer les produits et services offerts gratuitement au public et ceux qui sont offerts selon le principe de recouvrement de coûts, ceci dans le but global d'aider les Canadiens à améliorer la santé et la sécurité au travail. Cet investissement supplémentaire dans le CCHST servira de base pour améliorer et stabiliser l'exécution du programme du CCHST pour le bien des Canadiens.

E. Dépenses prévues du ministère

Tableau 2 : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Dépenses brutes du programme				
CCHST	8,096	7,740	7,861	7,861
Moins : recettes disponibles	5,841	5,841	5,841	5,841
Total du budget principal des dépenses	2,255	1,899	2,020	2,020
Ajustements :				
Crédits supplémentaires moins réductions des recettes 1	1,009	2,000	2,000	2,000
Dépenses prévues nettes	3,264	3,899	4,020	4,020
<i>Plus :</i> coûts des services fournis par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux	320	320	320	320
Coût net du programme	3,584	4,219	4,340	4,340
Équivalents à temps plein	82	87	87	87

1 Représente les crédits supplémentaires moins les prévisions révisées de recettes pour 2001-2002

1 Représente les modifications approuvées aux bases de financement non comprises dans le processus MJANR pour 2002-2003 et les exercices ultérieurs

Partie III : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

A. Objectif du secteur d'activité

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur la santé et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, qui favorise l'amélioration du milieu de travail, qui sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire et qui forme les assises des programmes d'éducation et de formation en matière de santé et de sécurité au travail.

B. Description du secteur d'activité

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est l'institut national du Canada chargé de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le CCHST est indépendant des autres ministères fédéraux et provinciaux. Il maintient un conseil des gouverneurs tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) pour assurer la communication d'une information compréhensible et objective aux Canadiens dans leurs lieux de travail. La prestation de cette information au public est assurée d'une part grâce à un service de renseignements accessible au moyen d'une ligne téléphonique sans frais et par Internet, et d'autre part grâce à un service payant qui fait appel à la plus récente technologie électronique et sur papier. L'information est fournie par de nombreux organismes canadiens et mondiaux voués à la santé et à la sécurité au travail, ce qui met à la disposition des Canadiens l'information la plus détaillée, la plus actuelle et la plus fiable qui soit. Le service de renseignements de base est offert gratuitement à tous les Canadiens. Le service payant est offert au Canada et dans plus de 50 pays.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en millions de dollars)		
			2002-2003	2003-2004	2004-2005
Centre national se consacrant à l'enrichissement et à la diffusion d'une information objective sur la santé et la sécurité au travail.	➤ Niveau de satisfaction envers le service de renseignements gratuit	➤ Fournir des renseignements gratuits par téléphone, par fax et par courrier électronique	➤ 1,2 \$	➤ 1,2 \$	➤ 1,2 \$
	➤ Accès accru des Canadiens aux ressources en santé et en sécurité	➤ Fournir des services par Internet aux Canadiens	➤ 0,2 \$	➤ 0,2 \$	➤ 0,2 \$
	➤ Reconnaissance mondiale pour sa contribution de premier ordre à l'avancement de la santé et de la sécurité au travail	➤ Participer à des projets conjoints avec des organisations internationales et vendre des produits dans le monde entier	➤ 0,3 \$	➤ 0,3 \$	➤ 0,3 \$
	➤ Niveau de satisfaction/confiance des travailleurs, des entreprises et de tous les ordres de gouvernement à l'égard de la qualité et de l'impartialité du CCHST	➤ Solliciter en permanence les commentaires des autres intervenants par l'entremise du Conseil et en participant aux activités des organismes s'occupant de la sécurité	➤ 0,02 \$	➤ 0,02 \$	➤ 0,02 \$
	➤ Reconnaissance accrue de l'importance de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement	➤ Promouvoir la santé et la sécurité grâce au programme de soutien à l'éducation, à des projets conjoints et autres initiatives destinées à la jeunesse	➤ 0,2 \$	➤ 0,2 \$	➤ 0,2 \$

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
CCHST	5 841	5 841	5 841	5 841
Total porté au crédit	5 841	5 841	5 841	5 841

Tableau 2 : Coût net du programme selon le budget des dépenses 2002-2003

Dépenses prévues	7,740
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par TPSGC	320
Régime d'indemnisation des accidents de travail fourni par Développement des ressources humaines Canada	-
Salaire et frais connexes de services juridiques assumés par Justice Canada	-
	320
Coût total du programme	8,060
Plus : financement approuvé non compris dans le processus MJANR	2,000
Moins :	
Recettes portées au crédit	5,841
Recettes portées au Trésor	-
Coût net du programme	4,219
Coût net du programme estimé pour 2002-2003	4,219

Partie V : Autres renseignements

A. Liste des lois et des règlements

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité(L.R.C. 1985, chap. C-13)

B. Publications

Les rapports suivants se trouvent à cette adresse : <http://www.cchst.ca/ccohs/about.html>

Rapport annuel du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Rapport ministériel sur le rendement

Évaluation de programme et étude de recouvrement des coûts : évaluation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

C. Initiatives horizontales et à l'échelle du gouvernement

Initiative horizontale	But de l'initiative	Résultats escomptés
Fonction moderne du contrôleur en 2002 Évaluation dans le RMR de 2002-2003	Cette initiative a pour but d'améliorer les pratiques de gestion et la gérance des ressources publiques, ce qui contribuera à la prise de décisions responsables.	<ul style="list-style-type: none">• Production du rapport d'évaluation des capacités• Production d'un plan d'action